

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 *Affaire Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice Édouard Ngaïssona*
5 — n° ICC-01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Jeudi 7 avril 2022
9 *(L'audience est ouverte en public à 9 h 32)*
10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [09:32:19] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-0966 *(sous serment)*
15 *(Le témoin s'exprimera en sango)*
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:41] Bonjour à tous.
17 Est-ce que la greffière d'audience pourrait appeler l'affaire, s'il vous plaît ?
18 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:32:51] Bonjour, Monsieur le Président,
19 Messieurs les juges.
20 Situation en République centrafricaine II, *Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice*
21 *Édouard Ngaïssona* — ICC-01/14-01/18.
22 Nous sommes en audience publique.
23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:10] Madame Struyven,
24 pour l'Accusation.
25 M^{me} STRUYVEN (interprétation) : [09:33:14] Bonjour.
26 Pour l'Accusation, nous avons, aujourd'hui, Irina Galupa, Yassin Mostfa, Kweku
27 Vanderpuye et moi-même, Olivia Struyven.
28 M^e DANGABO MOUSSA : [09:33:30] Bonjour, Messieurs les juges, le Président de la

1 Chambre.

2 Les victimes des autres crimes sont représentées ici par Orchelon Narantsetseg, Asso
3 Mouhia et Maître Dangabo Moussa.

4 Merci.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:03] Et M. Narantsetseg
6 — vous avez oublié M. Narantsetseg, qui est bien connu de la Chambre à cause
7 d'une autre affaire.

8 Maître Suprun.

9 M. SUPRUN (interprétation) : [09:34:16] Bonjour, Monsieur le Président.

10 Les anciens enfants soldats sont représentés par moi-même, Dmytro Suprun.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:23] Maître Dimitri.

12 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:34:25] M. Yekatom est présent dans la salle
13 d'audience, représenté par moi-même et Lena Casiez — moi-même, Mylène Dimitri.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:39] Merci.

15 Maître Knoops.

16 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:34:43] Bonjour, Monsieur le Président, bonjour,
17 Messieurs les juges. Et bonjour à tous dans la salle d'audience.

18 Nous sommes les mêmes que hier, c'est-à-dire Chiara Giudici, à ma droite, Sara
19 Pedroso et monsieur... M^e Ali Alabdali au deuxième rang. Et notre client est
20 également présent dans la salle d'audience. M^e Landry se trouve au bureau sur le
21 terrain également.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:05] Maître Lavou,
23 Maître Lavou, je vous souhaite également la bienvenue au... vous représentez
24 M. Dana. Bonjour. Est-ce que vous m'entendez bien ?

25 M^e LAVOU : [09:35:19] Je vous entends très bien depuis Bangui.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:23] Et M. Dana
27 également, je suppose. Je vois cela à sa réaction, ce qui est un bon début.

28 Alors, nous allons commencer la dernière partie, enfin, de votre interrogatoire

1 pour... nous en avons pour une heure à peu près.

2 Maître Casiez, c'est à vous, vous avez la parole.

3 M^{me} CASIEZ (interprétation) : [09:36:06] Merci, Monsieur le Président, Messieurs les
4 juges.

5 QUESTIONS DE LA DÉFENSE (*suite*)

6 PAR M^{me} CASIEZ : [09:36:06]

7 Q. [09:36:12] Bonjour, Monsieur Ouabiro Dana.

8 Effectivement, j'ai quelques questions encore pour vous, mais ce ne sera très long.

9 Vous m'entendez bien ?

10 R. [09:36:18] Je vous entends bien.

11 Q. [09:36:21] Alors, hier, vous avez parlé d'une réunion de cohésion à la primature à
12 laquelle vous avez assisté avec M. Yekatom. Et, donc, c'était le transcrit 118 en
13 français, à la page... de la page 27 à la page 30.

14 Est-ce que vous vous souvenez quels étaient les membres du gouvernement qui
15 étaient présents lors de cette réunion ?

16 R. [09:36:54] Merci.

17 La réunion devait se tenir à la Primature, mais nous sommes revenus dans une salle
18 qui se trouve... dans une salle proche de la radio. Bon, c'était une ministre de la
19 Réconciliation. C'était une dame. Et la réunion s'est tenue dans son bureau. Je crois
20 que c'est son... son... le bâtiment où se trouve son bureau est en face de la radio
21 Bangui.

22 Q. [09:37:35] Merci.

23 Et est-ce que vous vous souvenez si des forces internationales comme Sangaris
24 étaient présentes ?

25 R. [09:37:43] Non, les... la Sangaris n'était pas présente. Lors de cette réunion, il y
26 avait moi, Rambo et la sœur aînée de Konaté. Konaté a refusé d'aller à la réunion. Il
27 y avait Nbolobe (*phon.*) Célestin, Ndana (*phon.*), mon secrétaire, et Siro, Siro — je...
28 j'ai parlé de lui, j'ai dit qu'il avait été arrêté en présence de la ministre et de quelques

1 représentants de Rambo. Il y avait aussi Célestin (*ajoute l'interprète*).

2 Q. [09:38:29] Je vous remercie.

3 M^{me} CASIEZ (interprétation) : [09:38:35] Est-ce que je peux avoir une minute pour
4 consulter, Monsieur le Président ?

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:38:39] Bien entendu.

6 (*Discussion au sein de l'équipe de la Défense*)

7 M^{me} CASIEZ (interprétation) : [09:38:46] Merci, Monsieur le Président.

8 Q. [09:38:50] (*Intervention en français*) Monsieur le... Monsieur Ouabiro Dana, il me
9 reste un sujet pour vous.

10 Hier, vous vous souvenez, on a parlé ensemble des autorisations de déplacement qui
11 étaient rédigées après l'attaque du 5 quand vous vous êtes repliés à Benzambé. Et
12 c'est quelque chose à laquelle vous faites référence au paragraphe 36 de votre
13 déclaration.

14 Je redonne juste le... la référence, puisque c'est une nouvelle journée. Donc, c'était le
15 *tab* 21 du Bureau du Procureur, CAR-OTP-2102-0078.

16 Et, dans ce même paragraphe, vous dites : « Faisant partie des rares hommes qui
17 savaient lire et écrire, on m'avait demandé de tenir le registre des compagnies et de
18 leurs membres et de fournir ces listes au ComZone Kema qui les transmettait à
19 Mokom. »

20 Je sais qu'on en a déjà parlé, mais est-ce que cela veut bien dire que vous avez
21 commencé à tenir le registre des compagnies et de leurs membres après vous être
22 repliés à Benzambé, quand vous êtes un peu mieux installés que dans la brousse ?

23 R. [09:40:21] Merci.

24 Je donne la réponse suivante : dans chaque groupe qui était commandé par des
25 chefs, il y avait toujours des secrétaires. Mais pour que cela soit correctement écrit, il
26 m'était demandé de le faire pour que cela soit non seulement correctement rédigé,
27 mais que cela soit présentable. Donc, moi, je ne faisais que retranscrire toutes les
28 listes afin que je les mette au propre avant de les transmettre.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:41:27] Je m'adresse aux
2 interprètes.

3 Ça n'est pas un problème. Nous avons la référence au procès-verbal. Donc, c'est...
4 même si ça n'a pas été totalement interprété, ce n'est pas un problème.

5 Merci.

6 M^{me} CASIEZ (interprétation) : [09:41:38] (*Intervention non interprétée*)

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:41:41] Bon, ça n'est pas
8 votre faute, je... je le dis simplement. Si ça avait été autre chose, bon... Mais, de toute
9 façon, nous avons cela au compte rendu, nous avons ce que vous citiez. Nous
10 pouvons retrouver cela ensuite.

11 M^{me} CASIEZ : [09:42:00]

12 Q. [09:42:01] Merci pour votre réponse.

13 Puis, c'est très clair qu'on vous transmet et que, vous, vous transmettez à nouveau la
14 liste à... à Kema. Ce que j'aimerais simplement savoir, c'est si ce processus-là, de
15 transmettre les listes, c'est bien quand vous êtes installés, quand vous vous repliez à
16 Benzambé que ça commence ?

17 R. [09:42:39] Lorsque nous étions installés à Benzambé, il y a eu de nouvelles recrues.
18 Avant de quitter Benzambé, on demandait la liste... l'effectif de... des troupes qui
19 devaient progresser à partir de Benzambé. C'est pour cela que la liste... les listes ont
20 été dressées. On savait le nombre de compagnies, le nombre d'hommes dans telle
21 compagnie. C'est à partir de là que nous avons tous progressé... que nous avons tous
22 progressé.

23 Q. [09:43:39] Merci.

24 Juste une toute petite clarification. Quand vous dites « c'est à partir de là que nous
25 avons progressé » et « avant de quitter Benzambé, on demandait l'effectif des
26 troupes, c'est pour ça que la... les listes ont été dressées ». Donc, les listes, elles sont
27 dressées à Benzambé juste avant que vous repartiez, c'est ça ?

28 Je... Je... Je m'excuse, c'est juste que j'ai un tout petit peu du mal à comprendre à quel

1 moment les listes, elles sont écrites, puis j'ai compris que c'est une fois que vous
2 vous êtes repliés à Benzambé, après les attaques, que les listes sont créées.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:44:32] Madame Struyven ?

4 M^{me} STRUYVEN (interprétation) : [09:44:36] Il y a deux choses différentes, je crois : il
5 y a la compilation des listes existantes, qui doivent être présentables, qui sont
6 nettoyées, comme... comme il l'a dit, et puis il y a les listes originales. Et je crois
7 qu'on est en train de confondre les deux processus. En tout cas, dans la version
8 française.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:45:00] Non, non, je ne
10 serais pas d'accord avec vous pour dire que quelqu'un essaie de susciter la confusion
11 dans l'esprit du témoin. Mais peut-être que vous avez raison. Nous allons essayer de
12 tirer ça au clair. Alors, j'autorise la question.

13 Q. [09:45:18] Monsieur le témoin, il y a eu des projets avant... avant la finalisation.
14 Est-ce qu'il y a une différence entre les deux ? Je pense que vous avez entendu
15 l'échange, ici, dans la salle d'audience, donc vous pouvez peut-être essayer de tirer
16 les choses au clair davantage que vous ne l'avez fait. Or, vous vous en êtes très bien
17 tiré jusqu'à maintenant.

18 Allez-y, s'il vous plaît.

19 R. [09:45:49] Merci.

20 Lorsque nous sommes partis de Gobéré, il y avait une liste. Nous sommes arrivés à
21 Benzambé, nous avons progressé. Dans un premier temps, nous sommes arrivés à
22 Bossangoa, nous nous sommes repliés jusqu'à Bossembélé, une autre liste a été
23 dressée.

24 Lorsque nous sommes repartis à Benzambé, nous avons... nous nous sommes basés à
25 Benzambé, il y a eu de nouvelles recrues, une autre liste, une nouvelle liste a été
26 dressée avant d'attaquer Bossangoa.

27 Donc, à chaque fois que nous sommes dans une localité, avant de quitter cette
28 localité ou bien cette zone, il faut connaître l'effectif des hommes. Donc, c'est... à

1 chaque fois, c'est pour cette nécessité que nous... nous dressions les listes.

2 M^{me} CASIEZ : [09:47:01]

3 Q. [09:47:01] Je vous remercie, et... et c'est vrai que c'est beaucoup plus clair
4 maintenant.

5 Alors, je vais continuer sur... sur les listes. Est-ce que vous pourriez expliquer sur
6 quoi ces listes étaient écrites — des feuilles, des carnets — aux différentes étapes ?

7 R. [09:47:25] Aux différentes étapes, nous dressions les listes sur... dans un cahier.

8 Donc, c'était sur du papier ministre. Dans... Dans un premier temps, nous avions des
9 cahiers. Après qu'il n'y ait plus de... suffisamment de cahiers, on nous a fourni des
10 feuilles de frappe, mais comme il était difficile pour certains d'écrire correctement
11 sur ces feuilles de frappe, on ramenait les feuilles de frappe, on les mettait au propre,
12 mais bon. Moi, mon travail, c'était de... d'essayer de mettre tout ça au propre. Je
13 passais pratiquement toute une nuit à dresser les listes, à... à les mettre au propre.

14 Q. [09:48:37] Merci.

15 Et... bon. On a parlé de... de vos conditions de... de vie dans la brousse, la pluie, et
16 cetera. Les listes, elles étaient... elles étaient conservées à quel endroit ?

17 R. [09:48:58] Merci.

18 Je vous... Je vous dis que, à chaque fois que nous quittions un lieu... un lieu, nous
19 dressions les listes que nous remettons au ComZone. Et, donc, c'est lui qui
20 conservait les listes et les ComZone, aussi, protégeaient et les listes et leurs
21 téléphones. Si seulement nous restons à une base, et s'il était question de progresser,
22 on nous fournissait de nouvelles feuilles et que nous dressions de nouvelles listes
23 dans notre progression, on nous demandait... à chaque fois, à chaque étape, on nous
24 fournissait des feuilles de frappe pour reprendre les listes. Donc, à chaque fois, on
25 dressait les listes, à chaque étape, même quand il pleuvait. Bon, je ne sais pas dans
26 quelles conditions ils conservaient ces listes-là, mais à chaque étape dans la
27 progression, nous dressions les listes.

28 Q. [09:50:24] Merci.

1 Et, avant le 5 décembre, les... les feuilles ou les carnets, vous les obteniez comment ?

2 Qui est-ce qui vous les donnait ?

3 R. [09:50:39] Avant le 5, certains sortaient, il y avait des petits villages aux alentours

4 où il y avait des boutiques qui vendaient des... des... des articles, des marchandises.

5 Je vous parlais de ceux qui allaient appeler et revenir. C'est... Les ComZone

6 amenaient des feuilles, me disaient que : « Voilà, il y a une feuille, il y a... il y a des

7 groupes qui... qui... qui appartenait à tel élément. Voilà, il faut dresser... il faut... il

8 faut dresser la liste. » Voilà, c'est... c'est... je ne savais pas où, exactement, hein, ces

9 feuilles-là provenaient.

10 Q. [09:51:29] Merci.

11 Et quand vous dites qu'il y avait une nouvelle liste à chaque fois, est-ce que vous

12 repreniez à zéro pour réécrire en fonction des... des personnes qui... des nouvelles

13 recrues, des morts, ou est-ce que vous barriez sur la liste qui existait déjà ? Est-ce que

14 vous pouvez juste donner un petit peu d'explications là-dessus ?

15 R. [09:52:05] Mais après avoir dressé la liste, nous remettions la liste aux chefs et,

16 après, ils nous donnaient d'autres feuilles pour pouvoir remplir, ainsi de suite, hein.

17 Après avoir fini de dresser la liste, ils reprennent automatiquement pour les

18 conserver. Ce sont les ComZone qui les... les... les... les conservaient, hein. On n'avait

19 plus de... de... de... de documents, de listes. S'il y a... S'il était question de dresser les

20 listes, ils nous amenaient des feuilles et nous les... les... les remplissions. Mais nous

21 ne détenions pas ces listes-là par-devers nous.

22 Q. [09:52:59] Merci.

23 Il me reste que quelques questions encore sur ces listes, puis j'en ai terminé.

24 Donc, j'ai bien compris que, par rapport à votre compagnie, c'est le ComZone Kema

25 qui communiquait les listes à Mokom en trouvant du réseau. Est-ce que Kema

26 donnait les noms uniquement de sa compagnie à Mokom par téléphone ?

27 R. [09:53:55] Le ComZone Kema détenait la liste de tous les éléments qui étaient à

28 Bossangoa et il communiquait toutes les... les... toutes ces listes-là aux... aux chefs,

1 hein. Et, donc, il présentait tous les éléments appartenant à chaque compagnie. Et,
2 après avoir dressé ces listes-là, il nous disait qu'il allait présenter les noms de... des
3 combattants aux supérieurs.

4 Voilà, c'est... c'est lui qui était chargé de transmettre les noms de ces... ces... ces
5 combattants-là.

6 M^{me} CASIEZ (interprétation) : [09:54:46] Monsieur le Président, je crois que le témoin
7 a dit « à Bossangoa », mais ça n'apparaît pas dans la transcription.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:54:54] (*Intervention non*
9 *interprétée*)

10 M^{me} CASIEZ : [09:55:08]

11 Q. [09:55:06] Et, donc, Monsieur Ouabiro Dana, quand vous dites que Kema
12 transmettait, donc, les listes à Mokom, j'ai bien compris qui... qu'il dictait les noms ?
13 C'est ça ?

14 R. [09:55:36] Mais lorsqu'il cherchait le réseau pour pouvoir communiquer, je n'étais
15 pas présent. Je ne pouvais pas savoir comment ces listes-là étaient transmises. Il nous
16 faisait savoir que, une fois le réseau trouvé, il allait communiquer les... le nom de
17 ceux qui étaient... les noms de ceux qui étaient sur les listes. Voilà.

18 Nous, nous... nous... nous savions, à l'époque, que, voilà, les listes étaient
19 communiquées. C'est tout. Mais le reste, on ne savait pas comment ça se... se faisait.

20 On... et, moi-même, je ne... je ne savais pas comment il... il faisait pour... pour... pour
21 transmettre ces listes-là, puisque je... je n'étais pas à côté.

22 Q. [09:56:27] Je vous remercie.

23 M^{me} CASIEZ (interprétation) : [09:56:29] Monsieur le Président, est-ce que je peux
24 avoir une minute pour consulter ?

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:56:36] Oui, bien sûr.
26 (*Discussion au sein de l'équipe de la Défense*)

27 M^{me} CASIEZ (interprétation) : [09:57:35] Merci, Monsieur le Président.

28 Q. [09:57:38] (*Intervention en français*) Monsieur Ouabiro, il y a juste un problème de

1 transcrit. Donc, c'est ma dernière question, mais je veux juste être sûre que j'ai bien
2 compris. Vous avez dit que Kema transmettait les listes à Mokom à Bossangoa en
3 cherchant du réseau. Je veux juste être sûre que... que c'est ce que vous avez dit,
4 parce que ça n'apparaît pas. À Bossangoa, exact ? Et seulement à Bossangoa ?

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:58:09] Madame Struyven ?

6 M^{me} STRUYVEN (interprétation) : [09:58:13] Le témoin a déjà expliqué longuement.
7 Je crois qu'ils établissaient les listes dans chaque localité, qu'ils transmettaient
8 ensuite, qu'ils mettaient le nom des nouveaux groupes, et cetera.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:58:40] Oui, oui, mais je
10 crois qu'il y a une... un problème d'interprétation. Donc, je ne comprends pas
11 pourquoi vous interrompez à ce stade. Le témoin, vous avez raison, a déjà donné
12 beaucoup d'informations à ce sujet, mais nous avons cette question pendante de
13 Bossangoa, qui ne... ne... n'apparaît pas.

14 Donc, pourquoi pas lui demander ? Il peut le dire s'il y avait aussi d'autres villages
15 où c'était fait.

16 M^{me} STRUYVEN (interprétation) : [09:59:01] Mais mon collègue suggère que ce
17 n'était qu'à Bossangoa, avec l'accent sur « seulement Bossangoa ».

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:59:12] Oui, bon, le conseil
19 de la Défense peut aussi suggérer des choses, ça n'est pas inhabituel, je pense.

20 Alors, répétez, s'il vous plaît.

21 M^{me} CASIEZ : [09:59:24]

22 Q. [09:59:26] Alors, on va y arriver, Monsieur Ouabiro, avec cette dernière question.
23 C'est juste que ça n'apparaît pas dans le... dans la transcription que M. Kema
24 transmettait les listes à Bossangoa, et je voudrais juste savoir si c'est ce que vous
25 avez dit « à Bossangoa » ; et j'ajoute « seulement à Bossangoa » juste pour savoir, en
26 vous posant la question.

27 Merci.

28 R. [09:59:57] Mokom n'était pas à Bossangoa. Mokom était de l'autre côté de la rive.

1 Lorsque nous étions encore dans la brousse, il était à Zongo. La personne qui était
2 chargée de... de communiquer les listes était Dedane. Et, maintenant, lorsque nous
3 sommes revenus, il y a eu... nous nous sommes séparés. Dedane était devant et
4 Kema est revenu à Bossangoa. Lors de nos parcours, nous avons remis la liste... les
5 listes à Kema. Kema est allé chercher là où il y avait le réseau pour pouvoir le
6 transmettre. Des fois, il remettait à Dedane pour le transmettre à Mokom, hein.
7 Donc, on nous informait que la personne « que » la liste... les listes étaient envoyées
8 était Mokom. Il faut noter que, à un moment donné, il y a... il y a eu séparation.
9 Donc, c'était Kema qui était chargé de prendre la liste et « le » communiquer, hein.
10 Entre Benzambé et Bossangoa, il y avait une colline, il allait sur la colline appeler.
11 C'était Kema qui... qui communiquait, des fois, à Dedane qui le transmettait. C'est...
12 C'est... C'est... C'est ainsi que Mokom a réussi à collecter toutes... tous... toutes les
13 données qui étaient... des... des... des... des gens qui étaient sur le terrain à
14 Bossangoa. Voilà.
15 Dire que Mokom était à Bossangoa, c'est pas ce que j'ai dit. Nous, nous nous
16 trouvions à Bossangoa et les... les... les... nos... nos... nos chefs... nos chefs, ceux qui
17 nous commandaient étaient chargés de communiquer ces listes-là à Mokom qui
18 n'était pas avec nous.
19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:01:57] Eh bien, je pense que
20 ce n'était pas si mauvais que ça que de le laisser répondre à la question.
21 M^{me} CASIEZ (interprétation) : [10:02:09] Merci, Monsieur le Président.
22 *(Intervention en français)* Je... J'en ai terminé avec mes questions, Monsieur Ouabiro
23 Dana. Je vous remercie pour votre patience et pour les réponses.
24 *(Interprétation)* Et je n'ai plus de question à poser à ce témoin.
25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:02:24] Merci, Maître
26 Casiez.
27 Donc, nous en avons terminé pour aujourd'hui, très tôt, d'ailleurs ; donc, nous vous
28 sommes reconnaissants.

1 Et bien sûr, Monsieur Dana, j'aimerais, au nom de la Chambre, vous remercier d'être
2 venu devant cette Chambre pour témoigner.
3 Donc, vous étiez disposé à répondre aux questions et pour aider les juges à
4 déterminer la vérité. Donc, nous ne pourrions pas, en fait, sans les témoins, avoir ce
5 type de procédure. Donc, à cet égard, nous aimerions vous remercier.
6 Et puis nous aimerions vous remercier, car vous avez accepté de témoigner
7 ouvertement. Donc, il y a une transparence de la procédure que, malheureusement,
8 nous n'avons pas toujours et nous ne pouvons pas toujours avoir.
9 Donc, nous vous souhaitons un bon retour chez vous.
10 LE TÉMOIN (interprétation) : [10:03:25] Merci.
11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:03:26] Cela met un terme à
12 l'audience pour aujourd'hui et nous reprendrons demain à 9 h 30. Et je pense que ce
13 sera le témoin 0888.
14 Demain à 9 h 30.
15 Merci.
16 M^{me} L'HUISSIÈRE : [10:03:42] Veuillez vous lever.
17 (*L'audience est levée à 10 h 03*)